

**Pourquoi le comité d'initiative « ECOLE 2010 » est-il réticent à apporter sa contribution à ce blog ? Il vous doit une explication, la voici :**

Par la voix de son président, M. Daniélou, le comité de la SPV a choisi d'établir d'emblée des relations très conflictuelles avec l'initiative ECOLE 2010 en l'attaquant publiquement, violemment et sans nuance, dès son dépôt en chancellerie. Il l'a fait à grand renfort de préjugés, avant même de s'intéresser au fond et aux intentions.

Nous le déplorons, mais nous n'y pouvons rien !

C'est pourquoi, malgré les garanties que le comité de la SPV assure vouloir nous donner, **nous demeurons réservés sur l'opportunité d'apporter une contribution significative sur ce blog de débat dont la responsabilité échoit principalement au comité de la SPV.**

**Nous ne l'excluons pas non plus**, mais nous voulons prendre le temps de l'observation car, plus que le comité de la SPV, nous aspirons à un débat serein, débarrassé des excès émotionnels qui le parasitent.

Dans l'intervalle, vous trouverez sur le site [www.ecole2010.ch](http://www.ecole2010.ch) les éléments qui ont encouragé notre comité à lancer l'initiative populaire « ECOLE 2010 » à laquelle le projet de nouvelle loi scolaire pourrait servir de contre-projet. En y regardant de près, les enseignants y découvriront certainement que nos préoccupations sont fortement attachées aux soucis de leurs pratiques quotidiennes...

De leur côté, les membres de la SPV peuvent avoir l'assurance que le comité d'initiative « ECOLE 2010 » ne fait aucun amalgame. Au contraire, il considère que les positions extrêmes qui ont été exprimées jusqu'à ce jour par le comité de la SPV n'engagent que lui et qu'elles ne reflètent en rien une opinion majoritaire des membres de la SPV en matière de pédagogie. Cette certitude est démontrée chaque jour par un réel débat au cœur des salles des maîtres et par les pratiques pédagogiques des enseignants, pragmatiques et sensées.

Nous sommes d'ores et déjà satisfaits que notre initiative ait conduit les autorités scolaires à s'intéresser enfin à l'opinion des enseignants du terrain. C'est pourquoi nous invitons chacun d'entre eux à répondre en détail et en toute indépendance au questionnaire de consultation du DFJC sur son avant-projet de loi.

Pour le comité « ECOLE 2010 » : Jean-François Huguelet